



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gardiennage

Question écrite n° 3479

Texte de la question

M. Daniel Vaillant attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur le manque de réglementation de l'activité de gardiennage de caravanes. Cette activité en plein essor depuis plusieurs années n'est pas réglementée. Pourtant, de nombreux propriétaires de terrains louent des emplacements à des propriétaires de caravanes ou de mobil home souvent trop volumineux pour être gardés au domicile. Les propriétaires des terrains ainsi loués sont régulièrement dénoncés pour pratique illicite, et condamnés à de lourdes astreintes, bien qu'étant référencés au registre du commerce. C'est pourquoi, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de réglementer cette activité économique devenue utile au développement du commerce dans de nombreuses régions.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Vaillant](#)

Circonscription : Paris (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3479

Rubrique : Services

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3339